



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

A l'initiative du SNUDI-FO avec la FNEC FP-FO et la FSPS-FO plus de 250 délégués enseignants et territoriaux ont participé à la Conférence nationale pour la suspension immédiate de la mise en œuvre des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires et leur abrogation

« On n'en peut plus, on en a assez. Il faut que ça cesse ! »

Pendant 5 heures, un feu roulant de témoignages, tous plus accablants les uns que les autres, a dénoncé les conséquences catastrophiques de la généralisation, en cette rentrée, de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles. Un tonnerre d'applaudissements a salué l'intervention d'une déléguée qui s'est écriée « On n'en peut plus. On en a assez. Il faut que ça cesse ! »

Chaque intervention a démenti les déclarations mensongères de la ministre

Chaque intervention a démenti les déclarations de la ministre qui affirme régulièrement que la réforme se passe bien, qu'elle est acceptée, qu'il n'y a aucun problème et que tout rentre dans l'ordre deux mois après la rentrée. La CGT éduc'action, présente, a pris la parole, avec l'aval de la CGT Services Publics qui ne pouvait être présente.

Tant les enseignants que les personnels territoriaux ont expliqué en détails avec des exemples précis, la dégradation de leurs conditions de travail, la remise en cause de la gratuité de l'école, de l'égalité d'accès à l'instruction, des règles de sécurité et du respect de la laïcité. Ils ont dénoncé entre autres le désordre, la confusion scolaire/périscolaire qui occasionne une perte de repères des élèves, la réquisition des salles de classe et des salles des maîtres par les mairies qui expulsent les Professeurs des Ecoles des locaux ainsi que la mutualisation d'office du matériel pédagogique, la remise en cause des 24 heures d'enseignement hebdo pour les titulaires remplaçants sans garantie de récupération, les refus de temps partiels, la dégradation de l'entretien des locaux scolaires du fait de l'affectation des ATSEM aux animations, alors que ces missions n'entrent pas dans leurs compétences...

Ils ont rapporté le stress et le mécontentement des familles face à la désorganisation des écoles, aux horaires différents chaque jour, aux activités sans intérêt, payantes, mal encadrées...

Autant de conséquences néfastes pour les conditions d'apprentissage des élèves et de facto pour les personnels, qui sont toutes, sans contestation aucune, engendrées par la réforme des rythmes scolaires.

Une délégation de la Conférence a été reçue

Les 250 délégués ont désigné une délégation mandatée qui s'est rendue chez la ministre à 17 h 00 pour lui exposer la situation catastrophique que subissent les enseignants et les fonctionnaires territoriaux dans les écoles. La délégation a demandé la suspension immédiate de la mise en place de la réforme et l'abrogation des décrets Peillon et Hamon.

**« Vous ne nous laissez pas d'autre choix
que d'amplifier la mobilisation, y compris par la grève ! »**

Face au refus de la ministre de prendre en compte les faits accablants établis par la conférence et confirmés par toutes les enquêtes, la délégation a informé des décisions :

- de publier l'intégralité des interventions et de mandater la FNECFP-FO et la FSPS-FO pour réunir à nouveau l'interfédérale FO-CGT-SUD et SNUipp sur les rythmes scolaires.
- de faire signer en masse une lettre ouverte à la ministre par les enseignants, les personnels territoriaux et les parents qui se conclut par « Vous ne nous laissez pas d'autre choix que d'amplifier la mobilisation, y compris par la grève ! ». En outre, la délégation a informé le représentant de la Ministre que cette lettre sera également adressée aux associations d'élus.

Montreuil le 20 novembre 2014

6, rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX Tel : 01 56 93 22 66 Fax : 01 56 93 22 67

Email : snudi@fo-fnecfp.fr

► **Ouverture de la Conférence nationale par Norbert Trichard, Secrétaire général du SNUDI-FO**

Chers collègues, chers camarades

Tout d'abord, je remercie la CGT-Educ'action pour sa participation à cette conférence. J'ai adressé hier soir un message au Secrétaire général du SNUipp-FSU sans réponse de sa part. Pourtant, il a publié hier à 19 h les premiers résultats de son enquête qui porte sur 12 000 réponses. Les résultats sont sans appel : « *Près de 70% des enseignants font état de conditions de travail dégradées, 80% évoquent des conséquences négatives sur leur vie personnelle. Ils sont 65% à constater un impact du périscolaire sur la qualité du temps scolaire, son organisation, la fatigue des enfants, un pourcentage qui passe à près de 85% en éducation prioritaire et à 90% pour la maternelle.* ».

Nous considérerons que c'est leur contribution à cette conférence.

Votre présence, nombreuse, environ 250 venus de tous les départements, de toutes les académies, expriment le rejet de cette réforme des rythmes scolaires instituée par les décrets Peillon et Hamon.

Le nombre de délégués présents alors que nous avons préparé cette conférence dans un temps relativement court en pleine campagne électorale, est à lui seul un succès.

Vous êtes venus pour exprimer le rejet des décrets Peillon et Hamon sur les rythmes scolaires au nom des personnels, au nom des enseignants, des agents territoriaux et des familles de vos élèves.

**Votre présence aujourd'hui dément les propos de la ministre qui affirme chaque jour
que la réforme se passe bien, qu'il n'y a pas de problème. C'est un mensonge !**

Le décret Peillon du 24 janvier 2012 est le premier décret d'application de la loi de Refondation de l'école. Il s'inscrit, comme la loi, dans le processus de territorialisation de la République et de la politique d'austérité que nous subissons et dont nous constatons chaque jour les ravages.

Avec la politique d'austérité tous les services publics sont frappés par les suppressions de postes les mutualisations de services, les remises en cause statutaires.

C'est la raison qui a conduit la CGT FO à organiser un rassemblement national interprofessionnel le 16 décembre à Paris contre l'austérité, pour l'abandon du pacte de responsabilité.

Ils voudraient nous faire passer de la République une et indivisible avec des droits collectifs garantissant l'égalité en droit et l'égalité de traitement des citoyens à la république des territoires avec des droits individualisés, ce qui est la négation des droits.

C'est dans ce processus que s'inscrit la réforme des rythmes scolaires de Vincent Peillon.

C'est contre ce processus que s'inscrit notre combat. Les rythmes scolaires, c'est la territorialisation de l'école publique, c'est la territorialisation de notre statut de fonctionnaire d'Etat.

La ministre a osé dire fin septembre :

**« *La réforme à des vertus incommensurables pour les apprentissages des enfants !* ».
Mensonge !**

Ce qui a « *des vertus incommensurables pour les apprentissages des enfants* », c'est...

- que les enseignants soient des fonctionnaires d'Etat avec des missions et des ORS clairement définies par décret sur tout le territoire national. C'est la condition de l'égalité de traitement de tous les enfants devant le droit à l'instruction ;

- que les heures d'enseignement soient clairement séparées des activités périscolaires, pour que chaque élève identifie nettement l'enseignement avec sa nécessaire rigueur et les activités avec leur nécessaire souplesse.

Ce qui a « *des vertus incommensurables pour les apprentissages des enfants* », c'est...

- que les écoles fonctionnent en toute sécurité et soient entretenues pour offrir aux enfants la confiance et la sérénité propices aux apprentissages ;

- que les enseignants puissent « recharger leurs batteries » le mercredi pour pouvoir affronter la seconde partie de semaine avec des classes à 30 élèves avec deux ou trois élèves handicapés ;

- que les enseignants ne subissent pas une diminution de leurs revenus avec les frais supplémentaires liés au mercredi (frais de transport, frais de garde d'enfants pour une profession

féminisée à 80%) et alors que nos traitements, avec le gel de la valeur du point d'indice, diminuent en valeur nette.

Enfin, les vertus « *incommensurables pour les apprentissages des enfants* » réclament que les enseignants voient leur statut respecté, sans annualisation pour les TR, sans refus de temps partiel qui contraint nos collègues à choisir entre un temps plein trop lourd pour certaines situations familiales ou la mise en disponibilité qui ne permet pas de faire vivre sa famille.

Autant de conditions au bon fonctionnement de l'école publique auquel le décret Peillon sur les rythmes scolaires tourne le dos !

Pour toutes ces raisons la revendication d'abrogation des décrets Peillon et Hamon est légitime.

Cette abrogation est une exigence vitale pour l'avenir de l'école publique, pour l'avenir de ses maîtres, pour stopper le processus de dislocation de l'école publique qui s'annonce.

La ministre et tous les soutiens de la réforme organisent méthodiquement la loi du silence pour cacher ce qui se prépare déjà...

Des maires de grandes villes tentent d'imposer que les directeurs d'école signent des conventions au nom de tous les enseignants, les transformant en chefs d'établissement ou plus exactement en contremaîtres de la mairie. Toutes ces conventions visent à définir un nouveau cadre réglementaire qui se substituerait à notre statut de fonctionnaire d'Etat, au décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 qui définit nos obligations de service et nos missions.

- Ainsi à Cergy, la "*charte Ville de Cergy / Education Nationale*" prétend organiser le nouveau « *Service Public de l'Education* » dont la charte serait le « *cadre réglementaire commun et partenarial* ».

- A Paris, la sixième version d'un projet de protocole intitulé "*document de référence des règles d'encadrement du temps de l'enfant*" codifie " *un cadre de référence commun*" à tous les "*adultes*".

Vous avez du prendre connaissance de la décision du gouvernement de prolonger le fonds d'amorçage de la réforme pour les communes mais à la condition express de la mise en oeuvre d'un PEDT (projet éducatif territorial). PEDT pour lequel la ministre déclare à l'Assemblée nationale « *Les projet éducatifs territoriaux sont des outils simples à mettre en oeuvre, y compris pour les petites communes. Ils sont un excellent moyen d'ouvrir l'école sur l'extérieur, sur son environnement, sur les associations qui s'y déploient, et pour dépasser la segmentation qui n'a plus lieu d'être entre temps scolaire, péri scolaire et extra scolaire* »

Tout est dit !

Dans le même temps, la ministre de la Fonction publique annonce aux fédérations de fonctionnaires qu'elle entend faire disparaître la condition de diplôme pour les concours de la Fonction publique et les concours qui seraient remplacés par un bilan de compétences. Une telle mesure mettrait fin aux catégories et au déroulement de carrière.

Oui il y a une véritable offensive contre le statut de la Fonction publique !

La ministre et tous ceux qui soutiennent la réforme s'attachent à cacher cela. Ils tentent d'imposer la loi du silence. Notre présence aujourd'hui montre qu'ils n'y parviendront pas.

L'édifice est fragile. L'inquiétude les saisit.

Hier la ministre, avec la ministre de la Ville a pris soin d'écrire à chacun des 36 000 maires pour les amadouer à la veille du congrès de l'AMF (Association des Maires de France)

Nos camarades de la FSPS-FO (Fédération des personnels des services publics et de santé) qui prendront la parole sont confrontés à la même offensive contre leur statut de fonctionnaire territorial, aux mêmes dégradations de leurs conditions de travail : les ATSEM utilisées pour faire les animations, les personnels d'entretien réquisitionnés pour les activités périscolaires qu'il faut organiser coûte que coûte et qui ne parviennent plus à entretenir correctement les écoles.

Ils prendront la parole pour nous expliquer tout ça.

Dans toutes les assemblées d'adhérents, dans toutes les réunions d'information syndicale, et elles sont nombreuses en cette période électorale, la question des rythmes scolaires et de ses conséquences catastrophiques est au centre des débats et des demandes d'intervention pour défendre les conditions de travail, les rémunérations, le statut, pour résister aux ingérences des élus dans l'école de la République...

Le rejet est total, le rejet est général

Il nous appartient de poursuivre la mobilisation engagée depuis deux ans.

Il nous appartient de chercher à élargir encore le front du refus.

Contrairement à ce qu'affirment les dirigeants de la FCPE, la bataille de la réforme des rythmes scolaires n'est pas gagnée. Rien n'est joué !

La délégation sera reçue au ministère ce soir à 17h. Notre conférence est beaucoup regardée, tout le monde attend nos décisions.

Hier après midi, le ministère nous a contactés trois fois pour nous assurer que nous serons bien reçus par le Directeur de cabinet et le Conseiller technique de la ministre.

Si ce soir la ministre persiste à ne pas entendre, à ne pas vouloir écouter les personnels, à ne pas prendre en compte les faits précis que nous allons rassembler, si elle persiste à refuser de suspendre immédiatement la mise en oeuvre de cette réforme alors elle ne nous laissera pas d'autres choix que de poursuivre et d'amplifier la mobilisation, y compris par la grève, pour obtenir l'abrogation des décrets Peillon/Hamon.

Vous avez la parole.

► **Intervention de Didier Pirot au nom de la Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé (FSPS-FO)**

J'informe les participants du rapport du Conseil Supérieur de la Fonction Publique réalisé en co-animation par un élu territorial et par moi-même en qualité de président de formation spécialisée de cette instance.

- Ce rapport, qui a vu l'audition de nombreuses collectivités de strates différentes, faisait apparaître d'ores et déjà des problématiques importantes et des impacts nombreux sur les conditions de travail des agents territoriaux mis devant l'obligation de subir la réforme des rythmes scolaires.

- A l'unanimité, ce rapport a été adopté par les élus et organisations syndicales.

Compte tenu de sa réalisation en amont de l'obligation d'appliquer la réforme (avant septembre 2014) il a été convenu qu'il s'agissait là d'un rapport d'étape et que le CSFPT (Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale) se saisirait à nouveau de ce dossier.

Dès le renouvellement des instances suite aux élections du 4 décembre, je demanderai au président du CSFPT de relancer les auditions et enquêtes auprès des collectivités afin de davantage cibler les difficultés issues de cette réforme et de ces impacts sur de très nombreux agents territoriaux.

Une attaque en règle contre les fondements de la République

Cette réforme des rythmes scolaires est une attaque en règle des gouvernements successifs qui a travers leurs décrets en tous genres s'attaquent à la conception et aux fondements mêmes de la République.

Cette attaque contre l'école de la République se situe dans la continuité des attaques gouvernementales tant contre la Fonction publique de l'Etat avec la RGPP (Révision générale des politiques publiques), la RéATE (Réforme de l'administration territoriale de l'Etat) que contre la Fonction publique hospitalière à travers la loi HPST (Hôpital, patients, santé, territoires), et dans la Fonction publique territoriale avec l'acte III de décentralisation, les projets de lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, de réforme des Collectivités locales...

Toutes ces lois ont pour unique but de mettre à mal le service public tel que nous le connaissons et qui représente pour FO un des piliers de la République, car garant d'une égalité de traitement de tous, usagers et agents qui le serve.

Il y a obligation de prendre en compte cette contre-réforme tant sur le plan des responsabilités en terme juridique des agents qui sont contraints d'assumer des missions qui ne sont pas initialement de leurs compétences, qu'au plan de l'obligation de prendre en compte la formation professionnelle et de recourir aux professionnels détenteurs des diplômes prévus, et non comme cela se produit, à des associations de tous bords (exemple cité d'une congrégation religieuse).

En conclusion de ce propos liminaire, j'assure les collègues enseignants de l'appui total de la fédération FO des services Publics et des services de santé.

► **Intervention de Jean Grimal au nom de l'UNSEN-CGT**

Je salue votre conférence au nom de l'UNSEN-CGT et vous remercie de nous avoir invités. Comme vous le savez, la CGT Educ'action, comme vous, combat depuis sa création cette réforme réactionnaire. Beaucoup de choses qui ont été dites dans l'introduction de Norbert auraient pu l'être par un militant de la CGT. Nous le savons tous, cette réforme, ce sont des conditions de travail dégradées pour nos collègues, un allongement des horaires, des tensions voire des conflits avec les autres personnels, des conflits de locaux par exemple, des problèmes de sécurité, de responsabilité...

Mais à part peut-être quelques dirigeants de la FCPE, plus personne ne pense aujourd'hui que cette réforme ait un quelconque rapport avec l'amélioration des conditions d'étude des enfants. Au contraire, les enfants sont plus fatigués et ont des accès plus limités aux infrastructures occupées par les TAP (temps d'animations périscolaires).

La territorialisation, problématique essentielle

La problématique essentielle de cette réforme, c'est la territorialisation de l'école et à terme la privatisation du service public de l'Education nationale. Les problèmes que nous relevons tous sont le passage obligé d'une volonté politique d'en finir avec l'Ecole publique. Je travaille dans une commune dans laquelle un projet cohérent est en place, un projet de captation par la municipalité de compétences éducatives relevant de l'Ecole. Nous constatons que plusieurs domaines relevant du programme de l'Education nationale, servent de trames aux TAP. Une véritable concurrence s'installe tandis que les écoles voient diminuer leur accès aux gymnases et à la piscine et le partenariat avec le conservatoire.

Le projet à terme des différents gouvernements, c'est de donner aux municipalités tout un tas de compétences dans les domaines culturelle, sportive, artistique, allant de pair avec un resserrement des missions des enseignants sur le cœur du métier. Et derrière la municipalisation, d'autres pointent leur nez : d'ores et déjà, des TAP sont confiés à des associations, parfois confessionnelles. Le privé aussi attend, ainsi nous savons que le Club Méditerranée est en négociation avec des communes importantes pour organiser des TAP.

La question de la grève dans un cadre unitaire reste posée

Avec vous, avec les camarades de SUD Education, nous avons participé à tout ce s'est fait dans ce pays sur le plan des grèves, locales, départementales et nationales pour obtenir l'abrogation de ces deux décrets. Le cadre syndical à trois (CGT, FO, SUD) s'est ensuite élargi aux organisations des territoriaux. Nous devons mesurer l'impact et la force de cette lutte déjà menée : nous pensons en particulier à la journée de grève nationale du 13 novembre 2013 qui a constitué une sorte de tremblement de terre dans notre paysage syndical, puisque pour la première fois, sans le SNUipp-FSU, une majorité de collègues du 1^{er} degré ont décidé de faire grève. Nous sommes demandeurs d'une suite. La CGT Educ'action a été à l'initiative d'une rencontre intersyndicale EN et territoriaux. Il n'a pas été possible de décider d'une nouvelle journée de grève, mais la question reste posée. Comme l'a dit Norbert, certains veulent poser une chape de plomb, organisent le silence complet sur la réalité de la réforme.

Nous pensons qu'il est de la responsabilité des organisations syndicales qui ont mené la lutte de permettre sa poursuite. Nous sommes demandeurs d'une nouvelle journée de grève, le plus vite possible, dans le cadre unitaire CGT, FO, SUD enseignants et territoriaux, avec le SNUipp s'il le veut, sans lui s'il ne le veut pas, pour l'abrogation des décrets. Le silence imposé est une preuve de faiblesse. Non, la bataille n'est ni perdue, ni terminée. C'est à nos organisations de prendre l'initiative. Je vous remercie.

► Intervention de Roland Thonnat, Secrétaire général adjoint du SNUDI FO

(...) Cette réforme des nouveaux rythmes scolaires n'est qu'une des traductions de la réforme territoriale avant même son vote. Et déjà, à l'école on voit se profiler la suite. En témoigne le projet de convention sur les départements de l'académie pilote de Clermont-Ferrand, qui vise à confier la gestion aux élus départementaux de l'implantation des postes d'enseignants du premier degré, dans un cadre budgétaire bien établi et avec des consignes impératives de remise en cause des écoles rurales notamment .

En témoigne également une circulaire publiée le 6 novembre dernier par la ministre qui s'inscrit dans les directives de prétendue simplification des tâches administratives, directives que Jean Claude Mailly vient de dénoncer auprès du Premier ministre car elles conduisent à la suppression d'articles du code du travail et à la déréglementation.

Pour le coup la ministre prétend simplifier les tâches des directeurs en instituant des protocoles académiques (...). Ainsi la simplification des tâches déboucherait sur une déclinaison différente des missions et des directives d'une académie à une autre ! C'est l'éclatement programmé du statut et des missions définies nationalement pour les directeurs.

L'heure est à la préparation de la grève pour gagner...

Dès lors la question posée à nos collègues, soulevée d'ailleurs dans la convocation à cette conférence, c'est de discuter de ce qu'il faut faire pour les arrêter, pour obtenir la suspension immédiate de la réforme des rythmes et l'abrogation des décrets.

(...) Et il faut bien soulever un problème parce que c'est sans aucun doute le nœud de la situation. Lors de la réunion nationale intersyndicale en octobre, convoquée la FERC-CGT, le représentant national du SNUipp-FSU nous a expliqué que la position de son organisation était de revendiquer la « non généralisation » de la réforme. Interloqués, nous lui avons demandé de préciser cette position puisque la réforme est déjà généralisée. Et là, il nous a répondu que cela signifiait qu'il ne fallait pas généraliser les mauvaises expériences et conserver par contre les bonnes. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela ne correspond plus à la revendication commune de suspension de la réforme qui avait été mise en avant.

Et la réponse de Sébastien Sühr, secrétaire général du SNUipp-FSU pour expliquer pourquoi son organisation syndicale ne signait pas le communiqué commun des fédérations syndicales des personnels enseignants et territoriaux FO, CGT et SUD, confirme cette orientation de renoncement à se battre puisqu'il écrit : « *Aujourd'hui, et en l'état, nous souhaitons donc aller plus loin que le simple mot d'ordre « suspension et abrogation ». A ce titre nous venons de lancer une enquête nationale afin de nous appuyer sur la parole de nos collègues. »*

Je crois donc que pour contraindre la ministre à suspendre cette réforme, il faut faire prendre conscience aux responsables du SNUipp-FSU de ce que pensent réellement les collègues (...). Le problème qui est posé, c'est celui de la préparation de la grève sur ce sujet mais sur les autres aussi : la réforme territoriale, la défense des statuts, l'augmentation des salaires. De ce point de vue le rassemblement national convoqué le 16 décembre prochain par FO est un point d'appui pour préparer la grève interprofessionnelle. Alors ce que nous sommes en train de discuter et de faire aujourd'hui participe de la construction du rapport de force. Oui, si la ministre ne recule pas sur les rythmes scolaires comme sur bien d'autres choses d'ailleurs, l'heure est à la préparation de la grève pour gagner.

En dressant l'acte d'accusation de la réforme, les délégués des départements ont exprimé le sentiment de tous: il faut que ça cesse !

1- La réforme des rythmes scolaires, c'est la désorganisation et la dégradation des conditions de travail, c'est la fatigue généralisée des personnels et des élèves...

« Unaniment, les enseignants sont fatigués tant physiquement que nerveusement. Ils ont l'impression de passer leur temps à l'école (...) On a le cas d'emplois du temps validés, pour ne pas dire imposés, par le DASEN qui sont des plus surprenants : des écoles avec des matinées de 3h30 avec les APC avant la classe 2 fois par semaine, soit des matinées de 4 h pour certains enfants ; ou des écoles, en tout cas au moins une, la mienne, avec un vendredi après-midi sur lequel sont concentrées 55 minutes de classe et 1 h 55 de NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), ceci à cause des transports scolaires ».

Déléguée de l'Aisne

« Le sentiment général qui émerge en priorité c'est le constat d'une plus grande fatigue des élèves et des personnels en fin de semaine. La semaine des enfants est de fait rallongée, ils sont plus agités. Certains (en maternelle) font des journées de plus de 10h (5h15 scolaire et autant en périscolaire). Fatigue accrue des enseignants et des ATSEM en maternelle. Des collègues qui avaient subi les nouveaux rythmes l'an dernier, se sont résolus à prendre un temps partiel à 75% pour se ménager un jour de repos dans la semaine ».

Délégué de l'Hérault

« Une orthophoniste de Marseille qui soigne des enseignants témoigne aussi du mal être de notre profession. Avec cette réforme, combinée à l'augmentation du nombre d'élèves dans nos classes, au manque de maître spécialisé pour prendre en charge des élèves atteints de lourds handicaps de plus en plus intégrés par défaut dans des classes banales et la pénurie accrue des remplaçants, cette orthophoniste n'a jamais constaté autant de situation de maîtres épuisés, « en détresse » qui ne savent même pas s'ils arriveront à finir l'année scolaire ! (...) Une fatigue et un stress des

enseignants en conséquence de la journée supplémentaire, des horaires imposées des animations pédagogiques les mercredis et vendredis AM ou en soirée qui posent des problèmes de compatibilité avec la vie familiale et personnelle mais aussi la confrontation face à la colère et la détresse des parents ».

Déleguée Bouches-du-Rhône

« Sur les écoles du secteur, il n'y en a pas deux avec les mêmes horaires ».

Déleguée du Doubs

« Nous sommes tous à bout de nerfs, partout, et personne ne le relève (une collègue épuisée s'endort à la concertation « Ecole et cinéma » mercredi dernier après-midi, c'est une collègue qui avait pourtant bien envie de se former pour un projet qu'elle avait volontairement choisi)... Le problème étant qu'elle ne verra aucun médecin du travail, il n'y en a pas qu'on se le dise, parce qu'un sur une académie c'est juste une provocation au droit au soin et que sur le feuillet qu'elle enverra dans son prochain arrêt de travail à l'employeur, de fait, le motif n'apparaîtra pas. Il faudra donc que sa directrice pense bien à mettre à jour le DUER et le cahier des risques de son école, il faudra qu'elle y consigne tout cela... Lorsque les secouristes de l'Education entreront peut-être un jour, ils découvriront sans doute que l'alerte avait été donnée mais que l'Institution a fait la sourde oreille. Elle avait sans doute d'autres projets...

En matière d'actualité, il me semble qu'il s'agit pourtant d'un événement majeur pour la société dans son ensemble. L'Ecole est en train de « s'effondrer » depuis 7 semaines, les conditions d'exercice nécessaires et suffisantes ne sont plus réunies dans bon nombre d'Etablissements, les élèves sont devenus des piles électriques, fatigués, beaucoup moins attentifs, en 7 semaines, nous avons déjà pris du retard dans les programmations, le temps scolaire est devenu un moment de la journée, coincé entre les garderies et péri-éducatifs ».

Déleguée des Alpes-Maritimes

« Ces nouveaux rythmes hebdomadaires épuisent les enfants. Dès le jeudi, une forte fatigue, ainsi qu'un grand manque d'attention en classe sont notoires. En ce qui concerne le vendredi, l'équipe pédagogique perçoit un important manque d'investissement. Les élèves des cycles 1 et 2 sont confrontés à une difficulté accrue à se repérer dans le temps, l'allongement de la pause méridienne est accidentogène ».

Délegué du Val-de-Marne, commune de Nogent-sur-Marne

« A La Réunion, il y a 24 communes. Dans les écoles de 19 communes, il y a classe le mercredi et dans les 5 autres communes c'est le samedi avec parfois 2 h de classe seulement. Pour 4 communes, il n'y a pas classe le vendredi après-midi et dans une autre c'est un après-midi différent, par roulement.

On compte plus de 30 emplois du temps différents, c'est une véritable pagaille. (...) Dans une école qui a la même équipe depuis des années, les collègues ont comparé au bout de 8 semaines, les cahiers des élèves de même niveau à la même date : ils ont constaté un retard de 3 semaines sur le même programme. Les après-midi écourtés ne sont pas compensés par le mercredi matin, d'autant que les élèves n'ont pas la coupure nécessaire du mercredi et qu'ils sont fatigués en fin de semaine ».

Déleguée Ile de la Réunion

« Témoignage d'une collègue qui exerce en maternelle : surcharge de travail pour les enseignants puisque les ATSEM n'ont plus de temps pour leur travail, puisque la priorité est donnée aux NAP. Le travail que je consacrais à l'élaboration de séquence le midi est occupé maintenant à du collage dans les cahiers, du découpage... que faisait auparavant l'ATSEM.

Les enfants sont éreintés, et ce sont les nerfs qui prennent le dessus : ils ne peuvent plus se concentrer et le travail en autonomie est impossible. Je n'avance pas dans le programme, les résultats pour les apprentissages vont être désastreux. Et on parle beaucoup de la fatigue des enfants mais on oublie les enseignants qui ont le double de travail ! »

Délegué de l'Yonne

« Dans les écoles qui appliquaient déjà les nouveaux rythmes en 2013/2014, le taux d'absentéisme des élèves a explosé comme les demandes de travail à temps partiel des collègues ».

**Extrait d'une motion d'une réunion d'information syndicale
à Montereau cité par la déléguée de Seine-et-Marne**

« De plus en plus de collègues fatigués et développant des problèmes de santé, demandent des allègements de service qui leur sont refusés. C'est ainsi qu'une collègue handicapée n'ayant plus la coupure du mercredi essentielle à sa capacité à enseigner, s'est vue refuser l'allègement et n'a pas d'autre solution que de voir réduire son salaire avec un temps partiel non compensé ».

Députée d'Indre-et-Loire

2- La confusion entre le scolaire et le périscolaire, cause de tous les désordres...

« Dans une commune, en périphérie de Sens : les activités proposées par des intervenants, retraités de l'Education nationale, ATSEM ou autres sont plus ou moins des redites maladroites d'activités scolaires qui amènent une confusion pour les enfants et les parents. Cela remet en cause notre travail d'enseignant et n'est pas pour le revaloriser. »

Député de l'Yonne

« Dans ma commune, le projet initial d'organisation du temps péri-éducatif a pour caution de « qualité » des activités libellés en fonction du socle commun des compétences et des connaissances. Interrogées en Conseil d'école sur cette similitude entre les activités proposées sur les temps scolaire et péri-éducatif, il est répondu par la municipalité que cela a été conçu en collaboration avec les services de l'Education nationale. A la rentrée scolaire, au cours des réunions de classes, les parents d'élèves se sont interrogés sur la nécessité de faire de l'anglais ou du sport en classe puisque cela se fait déjà sur le temps péri éducatif... Voilà qui dessine de façon à peine voilée l'école territorialisée avec comme cadre de référence pour tous les intervenants le socle commun de compétences ».

Député du Gard

« Les parents font fatalement l'amalgame entre scolaire et périscolaire : quand il y a souci pendant les NAP, on s'en plaint aux enseignants, on demande dans les conseils d'école que certaines matières (anglais) soient enseignées pendant les NAP. (...) Dans certaines écoles maternelles, les NAP se déroulant entre 13h30 et 14h30, on donne le choix aux parents d'enfants de moyenne section d'inscrire ou non leur enfant à la sieste. Je vous laisse imaginer la capacité d'attention de ces enfants l'après-midi. (...) On constate également un manque de repères pour les enfants puisque les règles de vie dictées par les adultes diffèrent selon que l'on est en temps scolaire ou en temps périscolaire. C'est d'autant plus flagrant lorsque la « pause » d'avant APC se déroule en même temps et au même endroit que la « pause » d'avant NAP : certains enfants ont à ce moment-là le droit de grimper sur les murs ou de jouer au cochon pendu sur les buts et d'autres non. D'ailleurs dans les écoles où les NAP et les APC ont lieu en même temps, les enfants des APC considèrent qu'ils sont punis puisque pendant qu'ils travaillent les autres jouent ».

Députée de l'Aisne

« En maternelle, la confusion est parfois grande, les ATSEM interviennent sur le même type d'activité dans les deux cadres (scolaire et péri). Des collègues aussi quelquefois, y compris les directeurs, qui à 16h deviennent animateurs TAPS (temps d'activités périscolaires). Difficile de les blâmer, compte tenu de la réalité salariale qui est la nôtre ! »

Député de l'Hérault

3- La réforme des rythmes scolaires et la territorialisation de l'école, c'est l'atteinte permanente au statut des enseignants, c'est leur mise sous tutelle par les élus dans le cadre des PEDT, des conventions, contrats et autres protocoles...

« Le véritable objectif de la réforme des rythmes scolaires, c'est la territorialisation contre l'Ecole de la République et la mise sous tutelle des enseignants par les notables locaux dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial). Par exemple, à Saint Sylvain d'Anjou, contre l'avis des enseignants et de la directrice de l'Ecole, présente dans la salle, le maire impose que, le mercredi matin, en même temps que les élèves de l'école publique ont classe, une partie de l'école publique accueille les élèves de l'école privée qui, eux, n'ont pas classe le mercredi matin. Les pressions

municipales se multiplient sur la directrice pour l'obliger à « collaborer » dans le cadre d'une « co-éducation » bien comprise ».

Délégué du Maine-et-Loire

« Le temps de travail est augmenté et gratuit. Sur ce point, je veux ajouter ce que nous a indiqué une inspectrice que nous avons rencontrée en audience la semaine dernière : elle tenait de l'inspecteur d'académie une circulaire rappelant que les agents de la fonction publique étaient soumis aux 35 heures ! C'est à mettre en parallèle avec les nouveaux décrets des enseignants du 2nd degré qui donnent comme référence 1607H pour le temps de travail annuel. Si cela devait devenir la référence dans le 1^{er} degré, on atteindrait plus de 44 heures par semaine ».

Déléguée des Yvelines

« Le projet d'école est réclamé par des « référents mairie » et il est demandé de pouvoir intégrer les activités périscolaires dans le livret de compétences des élèves ! Des pressions s'exercent sur les directeurs à qui la mairie de Marseille impose de signer des conventions ou que la mairie d'Aix transforme en « référents » de la réforme au travers d'une fiche de poste et en « évaluateur » des activités périscolaires. Des directeurs, épuisés par ces nouvelles demandes institutionnelles, menacent ou ont déjà quitté leur fonction ».

Déléguée Bouches-du-Rhône

« A cela s'ajoute les maires qui imposent les horaires des APC, soutenus par l'IEN, les quotités de temps partiel ou l'organisation des postes fractionnés imposées aux collègues TRS sans aucune demande ou révision possible tant le montage des postes est un casse-tête pour les services administratifs... »

Délégué de l'Yonne

« A Vernoult-la-Celle, village à deux écoles « haute » et « basse », pour des raisons d'organisation et de coût du transport des élèves, ceux-ci sont conduits de l'école « haute » à l'école « basse » avant la classe de l'après-midi pour être sur le site où s'organisent les TAP. Le maire exige donc des enseignants nommés à l'école « haute » d'aller exercer à l'école « basse », au mépris de leur affectation, et de prévoir sport ou musique, interdisant de faire classe en « haut », remettant en cause la responsabilité pédagogique des collègues ! »

Déléguée de Seine-et-Marne

« A Paris, le DASEN tente d'imposer ce qu'il appelle le " document de référence des règles d'encadrement du temps de l'enfant ". Ce document, dont le SNUDI-FO demande l'abandon depuis sa première version (on en est actuellement à la sixième !), constituerait une véritable charte "sur le vivre ensemble", un contrat qui codifierait " un cadre de référence commun " à tous les " adultes" (personnels enseignants, municipaux et associatifs) dans le cadre de la réforme des rythmes. L'objectif est d'aller toujours plus loin dans la remise en cause des missions et fonctions statutaires au nom d'une " mission générale " et de la transformation de l'école en " lieu commun d'accueil " dans le cadre du PEDT élaboré avec la mairie de Paris. Le SNUDI-FO a en particulier vivement réagi à une phrase du document : " L'Ecole est le lieu de transmission des connaissances assurée notamment par les personnels de l'Education nationale..." " Notamment " ? Dans cette école refondée et territorialisée, l'enseignant devient un "acteur" parmi beaucoup d'autres, l'enseignement une activité comme une autre. Dans ce document rectorat/mairie qui ainsi officialise la double tutelle sur l'école, le scolaire est de plus en plus contraint par le périscolaire, l'enseignant de plus en plus soumis au PEDT. Si le DASEN a retiré l'adverbe "notamment", ce projet n'en demeure pas moins irrecevable et constitue une attaque en règle contre tous les personnels. Par exemple, à chaque fois que la fonction de directeur est évoquée, elle est associée aux responsables rythmes scolaires mis en place par la mairie : le Responsable Educatif Ville (REV) et le Directeur de Point d'Accueil (DPA). On peut lire à chaque paragraphe : "Le directeur, le REV ou le DPA"... la direction de l'école deviendrait bicéphale, le directeur un employé du projet éducatif territorial ! Le directeur, " avec le REV ou le DPA ", organise l' " échange entre les adultes ", cosigne " avec le REV ou le DPA " les protocoles d'emploi des locaux et de mutualisation des matériels... L'indépendance professionnelle du directeur d'école, fonctionnaire d'Etat, existe-t-elle encore ? Ou devient-il un simple associé, voire un subordonné des responsables municipaux ? Avec la réforme, il s'agit bien de déscolariser l'école, d'imposer la confusion entre le scolaire et le périscolaire pour disloquer l'école publique et le statut particulier de ses enseignants ».

Délégué de Paris

« Dans une commune, les collègues se voient imposer un temps d'une demi-heure par trimestre pour inscrire et répartir les élèves des TAP pendant le temps scolaire. Là-aussi, ils se heurtent au refus de la hiérarchie d'intervenir auprès du maire ».

Délégué du Vaucluse

« On demande aussi à certains enseignants de participer à des réunions pour harmoniser les activités scolaires et les NAP, ou pour donner des idées aux animateurs. (...) N'oublions pas non plus les directeurs à qui on demande de faire et d'éditer des listes d'enfants que ce soit pour les activités, pour les transports etc...c'est vrai qu'ils n'ont pas suffisamment de travail ! ».

Déléguée de l'Aisne

« La réforme des rythmes n'est qu'un étage de la fusée de la territorialisation. Les deux derniers étages viennent d'être mis à feu.

Le dispositif REP+ vise à être généralisé et nous oblige à travailler en équipe dans un cadre référentiel sous le regard des uns des autres, contrôlés par un comité de pilotage. (...)

Les nouveaux programmes non nationaux définissent le comment enseigner et pas le quoi enseigner. A très court terme, on pourrait voir disparaître totalement toute référence à l'Éducation Nationale. Face à la complaisance co-gestionnaire des syndicats autonomes, nous, syndicats confédérés de l'enseignement, et ça n'est pas anodin, avons une responsabilité énorme dans la nécessaire lutte contre ce qui n'est pas une transformation de l'école, mais la volonté sourde, occulte et oligarchique de capter la part rentable de l'Éducation et de « low-costiser » la part qui ne présente pas de possibilité de profit.

Je citerai ainsi deux extraits des cahiers politiques de l'OCDE de 1996. L'OCDE qui a introduit la concurrence entre les systèmes scolaires en initiant PISA. Il est éclairant de passer au prisme de ce document, toutes les réformes advenues et en cours depuis cette date :

Cahier de politique économique de l'OCDE n° 13 de 1996 : "L'apprentissage à vie ne saurait se fonder sur la présence permanente d'enseignants mais doit être assuré par des prestataires de services éducatifs. Les pouvoirs publics n'auront plus qu'à assurer l'accès à l'apprentissage de ceux qui ne constitueront jamais un marché rentable et dont l'exclusion de la société en général s'accroîtra à mesure que d'autres continueront à progresser (...). Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement"».

Délégué de l'Eure

« La réforme des rythmes scolaires fait entrer les municipalités dans les enseignements. La dernière annonce parle de formation partagée entre enseignants et animateurs de TAP... Cette réforme des rythmes doit aussi être replacée dans la refondation de l'école avec notamment l'intégration des enseignants du primaire dans les structures administratives des collèges de secteur : relations renforcées, voire forcées entre les CM2 et les 6^{ème}. Au moment de la modification du décret de 1950 avec les 1607 heures dans le 2nd degré, c'est alarmant ! »

Déléguée des Landes

« La contre réforme des rythmes scolaires est à multiple détente : c'est aussi, tout simplement, un moyen de fermer des écoles, sans attendre. En effet le recteur de l'académie de Rennes vient de s'engager auprès du ministère, dans un « contrat d'objectifs », à fermer massivement les écoles de 1 à 3 classes dans les Côtes-d'Armor et dans le Morbihan. Ils vont s'appuyer pour cela sur la situation qu'ils ont créée avec les décrets Peillon Hamon. Ils ont mis les petites communes en grande difficulté et ils vont aujourd'hui retourner les voir, repérer les plus découragées par la mise en place des décrets scélérats, pour leur expliquer qu'il faut qu'elles jettent l'éponge. C'est tout bonnement révoltant ! De plus, les maires se retrouvent gestionnaires d'une mission qui ne relève en rien de leurs compétences techniques (l'éducation est un métier) et sans moyens pour la mettre en œuvre. Aujourd'hui, ce sont les TAP (temps d'animations périscolaires) et les moyens qui diffèrent d'une commune à l'autre, demain, il en sera de même pour les contenus scolaires, là où il restera une école ! »

Déléguée des Côtes-d'Armor

**mandatée par le syndicat FO des territoriaux de St Briec,
le Groupement Départemental des services publics et le SNUDI-FO 22**

« Le mot d'une directrice d'école élémentaire extrêmement fatiguée par la Réforme, déjà 17 jours d'arrêt maladie pour « surmenage professionnel »... après 7 semaines seulement sur un territoire pourtant sans problème majeur : jolie petite ville de la région niçoise, école bien dotée (mais des effectifs chargés), milieux socio-culturels plutôt favorisés... Depuis quelques mois, la Directrice de ce petit paradis terrestre a été bien, bien, sollicitée. Cela se nommait... « Le Projet Educatif Territorial ». Très clairement établi comme une demande de notre IEN, nous devons l'élaborer, nous Directeurs, en coopération avec les autorités locales.

Nombres de réunions les soirs dès l'an passé et durant les vacances d'été avec les élus et responsables territoriaux totalement novices dans l'organisation scolaire et qu'il a fallu épauler ou au contraire contredire, nombre donc d'heures supplémentaires non rémunérées, d'appels téléphoniques sur portable personnel car les élus n'ont pas les mêmes fonctionnements que nous fonctionnaires d'Etat (certains ont pu paniquer), nombre de mises en place de plannings, de réflexions sur le thème « le moins pire » et pas du tout sur celui du « Mieux », nombre de conflits avec tous : les élus qui veulent récupérer les salles de classe à 15h30 (chez nous 6 classes sur 8...ça ne laisse pas grand-chose pour les corrections, les modèles d'écritures ou les préparations...) ou les intervenants et bénévoles que nous avons réussis à fédérer les soirs, conflits entre collègues dans les emplois du temps, avec le collège pour les utilisations de locaux sportifs, avec les autres écoles pour les décharges ou les emplois du temps d'AVSi partagés, avec le bureau des remplacements au bord du burn out..., nombre de pressions subies également, les meilleures étant celles des IEN qui demandent instamment de prendre en charge les TAP aux Directeurs car ce sont les seuls cas de figure « où cela marche »...fonctionnaires territoriaux, employés de monsieur le Maire, voilà comment nos propres hiérarchiques veulent nous vendre.

Ce que tous redoutent dans la territorialisation des écoles et le glissement de statuts, nous les Directeurs nous y avons déjà été confrontés...Plus que l'organisation, l'Institution a voulu aussi faire porter la gestion du temps municipal à la Directrice. La confusion des statuts est largement facilitée par la confusion des temps, des locaux, des casquettes... Pour ce qui est des responsabilités...rien de plus flou. Dans Nice Matin, le quotidien régional, à la suite d'événements « enfants sortis de l'école sans surveillance » des Directrices ont dû témoigner pour...se justifier...auprès de lecteurs qui de toute façon pensaient tous que l'école est sous la responsabilité exclusive des maîtres, du directeur mais pas d'autres personnes !

Ils voudraient faire de nous des gestionnaires du temps municipal ! »

Déléguée des Alpes-Maritimes

4- La territorialisation, c'est aussi une attaque en règle contre le statut des personnels territoriaux et l'aggravation de la précarité

« Des ATSEM sont réquisitionnées sans leur accord pour faire des animations et ne sont plus disponibles sur les temps de classe ; leur emploi du temps est bouleversé sans concertation. Elles demandent à pouvoir faire avant tout leur métier d'assistance auprès des enseignants (rangement, classement, ménage, surveillance...) ».

Déléguée Bouches-du-Rhône

« Les animateurs de la ville qui, à Sevrans, ont fait grève à plus de 90% avec les syndicats FO et CGT. Pour eux aussi, la confusion entre le scolaire et le périscolaire est désastreuse. Les autorités municipales ont dû recruter à la va-vite plus de 95 animateurs depuis la rentrée, la plupart en CDD, et doivent continuer car il y a des démissions tous les jours. Ils se retrouvent avec des taux d'encadrement de 1 pour 20 et plus, au lieu des 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire promis en juin dernier.

Un animateur/référent, absent aujourd'hui car il travaille au Centre de loisirs, exprime dans une contribution, la souffrance de nombreux animateurs : « enseigner est un métier et nous animateurs ne sommes pas des enseignants, notre manière de faire n'est pas la même, l'autorité non plus. Les enfants sont perdus ».

**Délégué de Seine-St-Denis,
commune de Sevrans**

« Sur Angers, les ATSEM ont 169 heures en moins de ménage pour faire de l'animation... »

Délégué du Maine-et-Loire

« Il ne s'agit pas d'accabler les personnes bien sûr, ni mêmes les municipalités qui gèrent le surcoût imposé et la difficulté à recruter du personnel qualifié une heure trente en fin de journée.

Parfois cependant, elles bénéficient d'intervenants bénévoles grâce aux associations locales, ou de personnes qualifiées qui veulent bien se brader telle cette conteuse professionnelle agréée DRAC qui intervient pour 8€ l'heure et à qui on ose demander d'aller intervenir sur des écoles distantes de 10km, sans aucun défraiement. Ailleurs la rémunération est très variable, le personnel municipal intervient dans le cadre de son temps de travail normal, d'autres intervenants peuvent être rémunérés jusqu'à 50€ de l'heure. A noter qu'un enseignant qui a choisi d'y participer sur le même type d'activité (musique) est rémunéré lui 25€...

On nous signale des problèmes de taux d'encadrement, de sécurité sur le temps périscolaire avec des animateurs pas tous diplômés BAFA, dont certains ne sont pas majeurs et qui changent d'une semaine à l'autre car les contrats sont précaires et les conditions de travail trop pénibles ».

Déléguée des Bouches-du-Rhône

« Pour les agents des écoles (ATSEM, Agents de restauration et d'hygiène, animateurs), comme nous l'avions prévu, les conditions de travail se sont dégradées.

Nous devons assurer des journées de travail à un rythme effréné avec l'obligation de remplir une multitude de missions, relevant de plusieurs filières et cadre d'emploi. Sans parler de la création de postes qui devaient être des postes de titulaires et qui sont des postes intérimaires.

Alors devant cette situation, dès la deuxième semaine après la rentrée scolaire, les agents ont commencés à dire que déjà ils n'en pouvaient plus.

- « Nous n'acceptons pas de telles conditions de travail ».

- « Nous n'acceptons pas cette cadence infernale ».

- « Nous n'acceptons pas cette flexibilité qui ne respecte en rien les cadres d'emploi et les compétences particulières de chacun d'entre nous !! ».

Voilà ce que nous ont dit les agents. Pour résorber ces problèmes, il faut créer davantage de postes et des postes statutaires c'est ce qu'a revendiqué notre syndicat FO ».

**Déléguée des Côtes-d'Armor
mandatée par le syndicat FO des territoriaux de St Briec,
le GD des services publics et le SNUDI-FO 22**

« A Auxerre, le SNUDI-FO de l'Yonne a soutenu les ATSEM en grève avec leur syndicat autonome en appelant les PE à rejoindre leur mouvement. La quasi-totalité d'entre elles étaient en grève depuis la rentrée, tous les vendredis après-midi, sur leur temps de NAP, contre la redéfinition de leurs missions qu'impose la réforme. (...)

A plusieurs reprises le SNUDI-FO 89 a donc apporté son soutien à leur mouvement, par des motions d'école ou de RIS et en appelant les PE à se rendre à leur rassemblement ».

Délégué de l'Yonne

5- Le décret Peillon du 24 janvier 2013 impose aux enseignants titulaires remplaçants individualisation et annualisation de leur temps de service...

« Je suis brigade et comme les villes dépendent soient du décret Peillon, soit du décret Hamon, mon volume horaire hebdomadaire a vite dépassé les 24 heures.

Au bout de la première période, j'avais déjà accumulé l'équivalent d'une journée que j'ai demandé à récupérer. A cette occasion je me suis rendue compte que beaucoup de mes collègues ZIL et Brigade ignoraient les textes et que beaucoup pensaient que les horaires étaient lissés. A savoir qu'une semaine à 25 heures compensait une semaine à 23 heures.

Ensuite on m'a proposé de rattraper une heure par jour en laissant mes élèves à mes collègues en fin de journée ! Puis on a demandé à une collègue à 80% de renoncer à son quart (durant lequel elle subit une chimiothérapie..) pour me permettre de récupérer ma journée. Enfin on m'a proposé une journée, pour me la refuser la veille et me la redonner le matin... Cependant à ce jour je suis la seule à ma connaissance à avoir récupéré ses heures !

Le fait d'être brigade me permet de voir les pratiques dans différentes villes et ce qui me choque c'est l'extrême disparité entre elles. Dans une ville les enfants font du poney, encadrés par du personnel diplômé tandis qu'à quelques kilomètres d'autres subissent ce temps imposé, surveillés par des encadrants qui ne leur proposent que des coloriages... Ce n'est pas l'Ecole de la République ! Une seule solution, il faut abroger ces décrets et faire marche arrière! »

Déléguée Bouches-du-Rhône

« Pour les collègues titulaires remplaçants en brigade, l'administration a mis en place un compteur horaire individuel (auquel les personnels n'ont pas accès). Lorsque « ce sera possible », leur a-t-on expliqué à la réunion de rentrée, les heures excédentaires seront rattrapées.

Les titulaires remplaçants de secteur (TRS), c'est selon l'organisation de leur semaine.

Témoignage d'une collègue qui intervient sur 2 communes différentes : une à journée de 5h15 et l'autre à journée de 6h avec libération du vendredi après-midi. Elle subit le décalage (heure de récréation et de sortie) d'une école à l'autre et a du mal, comme elle dit à être « dans le bon rythme ». Elle est libérée un mercredi sur quatre pour rattraper les heures supplémentaires. Cette gestion repose largement sur les personnels administratifs (secrétaires de circonscription pour les ZIL, gestionnaires des BD) confrontés parfois à des casse-tête compte tenu des contraintes ».

Délégué de l'Hérault

« ...Une attaque contre notre statut, notamment pour les titulaires remplaçants dont le décret permet une annualisation de leur temps de travail et des services hebdomadaires qui peuvent aller jusqu'à 27 heures d'enseignement avec aucune garantie à ce jour de l'Inspection académique du 13 quant à la récupération possible de ces heures supplémentaires ».

Déléguée Bouches-du-Rhône

« Casse du statut : dans le Doubs, suppression des ZIL, tous recasés en brigade par le DASEN ».

Déléguée du Doubs

« Pendant l'AG du SNUDI-FO, des remplaçants ont fait part de leurs inquiétudes car certains ont déjà cumulé 8h en plus de leurs obligations de service depuis le début de l'année. Pourrait-on faire une étude juridique sur ces décrets qui sont contradictoires ? »

Déléguée des Yvelines

« En ce qui concerne les titulaires remplaçants ou postes fractionnés, certains collègues ont du mal à récupérer leurs heures surnuméraires ».

Déléguée de l'Aisne

6- Travailler plus pour gagner moins : des frais supplémentaires pour les collègues...

« Un poids financier supplémentaire pour des enseignants qui doivent financer le déplacement du mercredi supplémentaire ou des frais de garde d'enfant en bas-âge, pour un salaire qui n'évolue pas avec le gel du point d'indice et qui baissera encore en janvier avec l'augmentation de la retenue de la pension ».

Déléguée Bouches-du-Rhône

« Les collègues travaillent un jour de plus engendrant une perte de salaire aggravée souvent par la perte des revenus complémentaires due à la suppression des études surveillées et aux frais de garde supplémentaires de leurs enfants ».

Délégué du Vaucluse

7- Locaux scolaires : l'invasion... Les salles de classe sont réquisitionnées par les mairies qui expulsent les PE des locaux

« Des locaux sont réquisitionnés, à l'insu des personnels RASED qui les utilisaient jusqu'à présent. Nos salles de classes sont occupées pour les TAP, contre l'avis du conseil des maîtres mais c'est imposé par les Mairies qui sont propriétaires des locaux. Notre matériel pédagogique est utilisé par les animateurs, par défaut, faute de budget alloué par les mairies ».

Déléguée Bouches-du-Rhône

« Dans les écoles où les NAP se passent dans les classes, les enseignants déplorent l'utilisation de leur classe, de leur matériel qu'il soit de classe ou personnel, mais aussi de temps en temps de la pharmacie de l'école. Je précise également que lorsque toutes les classes ne sont pas investies on peut constater des tiraillements dans les équipes (pourquoi ma classe et pas la tienne ?) ».

Déléguée de l'Aisne

« Un directeur d'Auxerre en réponse à la mairie qui lui demande de mettre à disposition une énième salle pour les NAP témoigne : « L'utilisation des salles est déjà très problématique : Activités extrêmement bruyantes, déplacements incessants dans l'école, cour d'école sale, tables rendues dans un état pitoyable... Le partage des locaux actuel ne nous convient donc d'ores et déjà absolument pas. Ce constat me semble très largement partagé. Je n'ose imaginer ce que cela peut donner avec l'utilisation supplémentaire d'une salle de classe (puisque la 5e salle que vous mentionnez sera de facto une salle de classe) ; j'imagine qu'il faudra ajouter à cela la dégradation et le vol du matériel des élèves ».

Délégué de l'Yonne

8- Le grand « bazar » des activités périscolaires (TAP, NAP...) aux horaires variables au gré des moyens et volontés des élus politiques locaux...

« Dans une autre école, certains groupes d'enfants approchent la quarantaine pour l'activité basket. Un animateur va à la piscine avec un groupe de 10, les autres sont en garderie dans la cour de l'école. (...) Vu leurs conditions d'exercice et de rémunération, on assiste à un turn-over important des animateurs, fréquemment une nouvelle tête inconnue de tout le personnel présent arrive le vendredi après-midi, s'annonce animateur de ceci ou cela et prend en charge un groupe d'enfants ».

Délégué de l'Hérault

« Des activités périscolaires inexistantes ou inadaptées ici... là, des activités qui deviennent payantes, se bornant à de la garderie ou de la sieste en maternelle comme à La Ciotat, d'où la colère justifiée des parents ».

Déléguée Bouches-du-Rhône

« Bien que les témoignages affluent dans notre département, qui prouvent la nocivité de la réforme des rythmes scolaires, nous avons choisi de vous en lire un, le voici :

« Salut à tous. Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, on a connu un début d'année très difficile avec des enfants énervés, fatigués qui ne font plus la différence entre école et périscolaire.

Nous devons faire de la discipline dans la cour de récréation avant les TAP parce que les enfants en voyant arriver les animateurs vont discuter avec eux et montent sur le portail ou passent sous la barrière ce qu'ils ne font pas en temps normal.

- La directrice est obligée de sermonner les enfants parce que l'animateur a du mal à les tenir, cet animateur ainsi qu'une autre animatrice mettent les enfants dehors car ils sont durs à gérer ;

- un enfant de CP a dû aller dans un groupe de CM1 car il est infernal ;

- un autre enfant, l'animation ne lui plaisant pas, est parti avec un autre groupe ;

- une des animatrices est en train de lâcher prise, elle n'est pas venue pendant 3 séances d'affilée ;

- un autre animateur amène sa propre fille de 13/14 ans pour l'aider à mener l'atelier, sans que cela n'émeuve la communauté de communes responsable des TAP. Cette personne de surcroît n'a jamais scolarisée son enfant !

- Certaines interventions ne durent qu'une 1/2 heure au lieu de l'heure prévue car les enfants doivent prendre le car pour aller au gymnase et en revenir ;

- un autre animateur garde les enfants dans la cour avant de commencer son atelier, il doit être motivé.

Cerise sur le gâteau, notre collègue de CP a craqué et est en congé maladie suite à ce début d'année difficile nerveusement.

Merci à vous pour une écoute que l'on n'a pas ailleurs.

Jean Barbier, école primaire 43230 Paulhaguet »

Et bien, ce collègue est syndiqué au SNUipp-FSU. Il en a été un des responsables départementaux jusqu'en 2011-2012. Mais il tenait à nous faire part de son sentiment. Cela prouve qu'en bas, cette réforme ne passe pas au delà des appartenances syndicales ».

Délégué de la Haute-Loire

« Les communes sont obligées de faire des choix financiers qui ont des conséquences sur la qualité: là, on supprime un poste d'intervenant musique, ailleurs c'est le cantonnier qui garde les enfants dans la cour, dans un village ,il faut interrompre la sieste des petits pour aller aux TAP, dans un autre, la sieste constitue l'activité unique ».

Déléguée de Seine-et-Marne

9- Les règles de sécurité et les conditions d'hygiène ne sont plus respectées...

« Notre école est sale, les locaux sont sur-occupés ! » Une note de la mairie indique aux agents de ne pas faire de « surqualité de ménage !».

Délégué du Maine-et-Loire

« Evidemment il y a aussi les questions liées à la sécurité tant dans les activités elles-mêmes, que lors des trajets ou des périodes de transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire, qui peut d'ailleurs selon les communes être fort long. Précisons que dans de nombreux cas les animateurs n'ont pas les numéros de téléphone des parents au cas où ! De plus en plus de parents se plaignent que leur enfant a été oublié ou perdu... ».

Déléguée de l'Aisne

« Certains parents ayant fait part de leur inquiétude quant au respect de la sécurité, sans être véritablement entendus, ont décidé de faire un test à plusieurs: chacun allant réclamer un autre enfant que le sien. Tous les enfants ont été remis sans problème, sans aucune vérification! (...) Vu leurs conditions d'exercice et de rémunération, on assiste à un turn-over important des animateurs, fréquemment une nouvelle tête inconnue de tout le personnel présent (ATSEM) arrive le vendredi après-midi, s'annonce animateur de ceci ou cela et prend en charge un groupe d'enfants ».

Délégué de l'Hérault

« Dans quatre écoles de Louhans/Châteaurenand (20 collègues), les enseignants ont osé dénoncer devant les élus la mise en danger des élèves lors du passage entre scolaire et périscolaire. Le maire a demandé l'intervention de l'IEN pour « calmer » les collègues. Ce dernier s'est empressé de les inviter à travailler main dans la main avec la municipalité et d'arrêter les critiques ».

Déléguée de Saône-et-Loire

« Des pressions sur les enseignants et les ATSEM pour leur transférer la responsabilité des enfants « oubliés » à l'heure de la fin des cours ou de la cantine, alors qu'ils ne sont plus en service, mais leur conscience professionnelle leur interdit d'abandonner ces enfants devant le portail de l'école ».

Déléguée des Bouches-du-Rhône

« Les communes n'ont déjà pas les moyens de titulariser le personnel (70% des personnels sont en emploi précaire). De nombreux bâtiments scolaires ne sont pas aux normes et posent des problèmes d'hygiène et de sécurité ».

Déléguée de l'île de la Réunion

« Les parents sont en grande difficulté pour s'adapter aux nouveaux horaires : dans les petits villages, les parents travaillent loin, les aléas des transports font que chaque semaine, des enfants restent soit à la rue soit à la charge des enseignants "bénévoles" ».

**Extrait d'une motion d'une réunion d'information syndicale
à Coulommiers cité par la déléguée de Seine-et-Marne**

« Le temps de service des ATSEM sur le temps scolaire a souvent été réduit de plusieurs heures, temps de service récupéré pour faire la garderie des TAP, faute de moyens financiers des communes pour engager des intervenants. Les absences ne sont plus remplacées, l'entretien des locaux en pâtit. Dans notre département, dans toutes les écoles maternelles de plusieurs communes, il n'y a plus aucune ATSEM en service dans l'école pendant une demi-heure en début d'après-midi, avec toutes les conséquences qui en découlent pour la sécurité dans les déplacements et l'hygiène des élèves. Saisi du cas précis de la commune de Monteux où nos collègues se retrouvent seuls à gérer les dortoirs et les classes, exposant ainsi gravement leur

responsabilité en cas d'accident, le directeur académique, après s'être engagé en commission paritaire à intervenir auprès du maire concerné s'est rétracté en refusant d'intervenir lui-même. L'Inspecteur de circonscription n'a pu qu'avouer son impuissance face au pouvoir du maire qui s'est fait le chantre de l'application de cette réforme, mise en œuvre dès septembre 2013. Le directeur académique a même osé répondre aux représentants du personnel qu'en cas d'accident engageant la responsabilité d'un enseignant, la justice se montrerait « conciliante » ; quel aveu mais qui peut le croire ? »

Délégué du Vaucluse

« Depuis le début de l'année, nous assistons à de nombreux incidents :

- élève qui rentre chez lui alors qu'il est inscrit au TAP ;
- élèves laissés sans surveillance dans les toilettes qui déversent dans les cuvettes 2 ans de produits d'entretien qu'ils sont allés chercher dans un local après en avoir escaladé la porte (heureusement qu'ils n'ont pas eu idée de le boire) ;
- élève laissé sans surveillance qui en frappe un autre à l'aide d'un jouet. Perte abondante de sang et animatrice complètement paniquée qui demande à l'enseignant qui rangeait sa classe d'intervenir ;
- cavalcades anarchiques dans les escaliers ;
- manque de surveillance en général (...)
- listes d'élèves pris en charge par les animateurs non mises à jour ;
- manque de règles et de limites (les élèves ont des gestes familiers et déplacés envers les animateurs) ;
- grande difficulté des enfants à faire la part des choses entre ce qu'on leur laisse faire pendant le TAP et les exigences en temps scolaire, perte de repères pour les enfants ;
- stress et craintes des enseignants quant à la sécurité des élèves, à la responsabilité qui pourrait leur incomber si un accident se déroulait pendant le TAP s'ils sont là ;
- stress des enseignants qui voient le « sanctuaire scolaire » dégradé ;
- problème de détérioration des locaux et du matériel; (...)

Même si certains progrès ont été constatés depuis le début de l'année, de nombreux problèmes demeurent ».

Déléguée du Pas-de-Calais

10- La réforme des rythmes scolaires remet en cause la gratuité de l'école

« Le maire d'une commune a décidé, faute de moyens, de mettre en place le périscolaire sur 4 écoles seulement. Pour les 20 autres, il y a une garderie payante (jusqu'à plus de 100 euros par mois).

Un autre estimant qu'il faut du personnel qualifié pour s'occuper des enfants, propose aux enseignants de prendre en charge le périscolaire pour 40 euros de l'heure ».

Déléguée de l'île de la Réunion

« Autre effet pervers de cette réforme : dans certaines écoles, des intervenants extérieurs animaient des séances de sport, théâtre ou autre... Ces activités, sur le temps scolaire, étaient donc gratuites, les intervenants étant payés par les mairies. Cette année, ces activités sont proposées pendant les NAP et sont devenues payantes.(...) Inquiétude des communes quant au fonds d'amorçage, où se succèdent ordre et contrordre : au début 50€ par enfant pendant 2 ans ; puis 40 € par enfant pendant un an ; aux dernières nouvelles communiquées aux communes 40 € par enfant pendant 2 ans mais à condition qu'au bout d'un an un PEDT soit signé ».

Déléguée de l'Aisne

« A Balaruc-Les-Usines dans l'Hérault, les TAPS sont payants, une famille qui payait 40€ l'an dernier voit sa facture passer à 140€ cette année (la première ½ h de garderie est gratuite le reste est payant) ».

Délégué de l'Hérault

« A l'école de Givenchy-en-Gohelle, la sieste est devenue payante. En effet, le lundi et jeudi après midi, de 13h30 à 14h15 APC, puis classe pour tous de 14h 15 à 16h30 Les petits qui font la sieste ont 3 possibilités : ils viennent à 13h 30 pour dormir mais c' est payant (0,50 cents), ils peuvent dormir chez eux et arriver entre 15h et 15h15 ou ils viennent à 14h 15 mais là, interdiction

de les mettre au dortoir .Il y a aussi une garderie payante pour les plus grands qui ne dorment pas ».

Déléguée du Pas-de-Calais

11- La réforme des rythmes scolaires porte atteinte à la laïcité et profite à l'école privée...

« A la rentrée 2013, certaines écoles privées comme Ste Thérèse à Frontignan avaient basculé dans la semaine de 4 jours et demi comme les écoles publiques. A cette rentrée, elles ont toutes fait machine arrière, si bien que dans l'Hérault, c'est 100% des écoles privées qui n'appliquent pas la réforme... et augmentent leurs effectifs ! A Sète, le conservatoire a créé un créneau le mercredi matin dédié aux enfants scolarisés dans le privé. Ceux du public gardent un créneau (12 places) l'après-midi difficile à obtenir ».

Délégué de l'Hérault

« Problème de respect de la laïcité : le DASEN n'a plus aucun moyen d'intervenir si une municipalité fait prendre en charge les activités périscolaires par des religieuses comme à Jonquières-St-Vincent. »

Délégué du Gard

« A Soissons, l'école privée a ouvert deux nouvelles classes à la rentrée et a une liste d'attente conséquente. Les familles expliquent aux collègues que cela leur revient moins cher que l'école publique. Un comble !! »

Déléguée de l'Aisne

« Alors que toutes les écoles publiques ont été contraintes d'appliquer cette « contre-réforme » en 2014, les établissements à caractère « propre » ne l'ont pas appliqué dans la majorité des cas. Bilan : 800 élèves supplémentaires dans le privé pour le Maine et Loire ».

Délégué du Maine-et-Loire

12- Ce qui est à l'ordre du jour, c'est le renforcement de la mobilisation, c'est l'action commune, y compris par la grève si nécessaire, pour la suspension de la réforme et l'abrogation des décrets Peillon/Hamon

« Je représente la délégation de Sevrans (93) où se sont tenues deux assemblées communes d'enseignants, d'animateurs, d'ATSEM et de parents, les 10 octobre et 6 novembre, à l'initiative des Unions Locales FO et CGT, avec le soutien des syndicats de Communaux FO et CGT et des syndicats des enseignants Snudi-FO, Snuipp-FSU, SUD. L'exaspération devant la dénaturation de l'Ecole publique transformée en « bazar ingérable d'activités diverses aux horaires variables au gré des moyens et volontés des élus politiques locaux » est de plus en plus partagée par les enseignants et les parents.

Aux animateurs, les élus politiques de la Ville ont alors dit que c'était la faute des enseignants s'il y avait des difficultés en leur annonçant qu'ils versaient une indemnité aux directeurs qu'ils refusent aux responsables des TAP !

Aux parents, ils ont dit aussi que c'était la faute des enseignants qui ne voulaient pas s'investir dans l'organisation des TAP.

Un Président FCPE d'une école et sa toute petite équipe se sont donc mobilisés pour faire plier les enseignants. Ils les ont publiquement et par écrit dénoncé à la vindicte publique en les désignant nominativement comme « des saboteurs souhaitant des incidents graves pour mieux dénoncer la réforme ». Le Directeur de l'école est traité de « lâche et de pleutre » et les responsables FO sont insultés pour avoir simplement rappelé leurs obligations de service d'enseignants de l'Education nationale, et pas « bonnes à tout faire » de la mairie. L'IEN de la circonscription a dû dénoncer ce lynchage public par une minorité mobilisée pour voler au secours du 3^{ème} ministre de l'Education Nationale en 2 ans et demie. Il n'y a pas que les enseignants que cette réforme use ! (...) Face à ces tentatives perverses de dresser les uns contre les autres pour faire passer la réforme, nous avons opposé l'union des enseignants, des animateurs, des Atsem, des personnels

communaux concernés et des parents contre le vrai responsable de cette grave désorganisation de l'école publique : la confusion scolaire/périscolaire instaurée par les décrets Peillon-Hamon. Plus de 1 000 signatures en quelques jours ont été rassemblées pour exiger l'abandon de cette réforme. Une association de parents indépendante, dont les responsables avaient pourtant exprimé leur soutien à la réforme l'an dernier, vient d'ailleurs d'écrire à l'IEN : « Pourquoi continuer d'imposer une telle réforme alors que les résultats démontrent que l'impact recherché n'est pas atteint et que c'est même le contraire qui arrive. Nos enfants ne doivent plus continuer à subir ! » Avec cette conférence nationale, nous nous engageons à combattre ensemble, sans trêve, jusqu'à l'abrogation de Décrets qui en annonceraient bien d'autres si « l'école territorialisée » l'emportait sur l'Education Nationale ».

**Délégué de Seine-St-Denis,
commune de Sevrans**

« Chaque fois, le SNUDI FO 71 est intervenu clairement contre les rythmes. Notamment quand notre délégué a claqué la porte (et nous avons été le seul syndicat à le faire) en mai dernier au premier Comité de pilotage pour la bonne mise en œuvre des rythmes. Bien nous en a pris puisque maintenant il est rebaptisé groupe d'appui départemental des rythmes ».

Déléguée de Saône-et-Loire

« A l'écoute du mécontentement général des agents territoriaux de St-Brieuc, nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour faire valoir nos revendications, notamment pour la création de postes statutaires. Au printemps dernier, notre syndicat FO avait alerté l'administration sur les problèmes que comportaient les nouveaux emplois du temps prévus pour la rentrée de septembre, mais que celle-ci avait refusé de modifier quoi que ce soit.

(...) Nous avons tout mis en œuvre pour faire valoir nos revendications. Nous avons ainsi :

- élaboré une pétition reprenant les revendications des agents, que nous avons fait signer dans toutes les écoles.

- préparé une délégation importante afin d'aller porter cette pétition en mairie. Nous étions 50 agents à porter notre pétition.

- déposé un préavis de grève illimitée le même jour (...)

De leur côté, voyant que la pression montait à St Brieuc, les camarades du SNUDI-FO 22 ont organisé une réunion pour les PE dans le but de nous soutenir et d'amplifier la mobilisation qui prenait forme.

Nous avons aussi informé les parents d'élèves sur nos conditions de travail et sur les répercussions qu'elles avaient sur leurs enfants. Et sur la grève qui se préparait.

Nous avons donc fait grève sur le temps périscolaire du midi pendant deux semaines.

Nous nous sommes réunis et avons décidé toutes nos initiatives tous les jours dans une AG toujours massive. Tous les jours, nous allions devant la mairie pour manifester et porter haut et fort nos revendications.

Aidés tous les jours par les camarades du SNUDI-FO, du GD, du conseil général et de notre UD, nous avons diffusé des tracts devant les écoles, dans les rues, sur le marché. (...) Notre grève s'est terminée sur une grève/manifestation à l'appel de GD22 et du SNUDI22 l'avant veille des vacances scolaires. Cette manifestation portait à la fois les revendications immédiates des agents et la volonté de voir abroger la réforme.

Sans vouloir lancer de polémique, il me semble important de souligner que cette grève a été portée uniquement par notre syndicat FO. (...) La décision a été prise par la mairie de ne pas imposer aux agents qui ne le souhaitent pas et qui n'en ont pas le profil de faire de l'animation. Et quelques moyens supplémentaires ont été alloués pour les activités. Pour autant, le cœur des revendications est toujours d'actualité puisque pour y répondre il faudrait créer des postes.

Malgré tout, il est important de noter que les agents ne sont pas amers, et qu'ils sont fiers de leur mouvement.

Si nous pouvons penser que nous aurions peut-être obtenu davantage avec l'aide de la CGT et de la CFDT, on ne peut nier que les communes sont étranglées par des contraintes budgétaires et que de ce fait la marge de manœuvre en terme de négociations avec les élus est plus que limitée.

C'est pourquoi, il nous semble clair que la seule solution aux problèmes rencontrés par les agents des écoles de Saint-Brieuc, tout comme ceux rencontrés par les agents et enseignants de toutes les communes, n'est ni plus ni moins que l'abrogation de la réforme.

Aussi, nous souhaitons qu'avec notre fédération des services publics, la fédération du SNUDI FO et tous ceux ici présents, tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour informer les collègues dans toutes les collectivités des enjeux de cette réforme (...). La seule solution, c'est l'abrogation des décrets Hamon /Peillon Nous pensons qu'une initiative nationale peut être prise par cette conférence à la hauteur de cet enjeu et de ses conséquences sur tous les personnels ».

**Déléguée des Côtes-d'Armor
mandatée par le syndicat FO des territoriaux de St Briec,
le Groupement Départemental des services publics et le SNUDI-FO 22**

« Toute la situation nous encourage à ne pas considérer, comme d'autres, que cette question des rythmes scolaires est réglée désormais (ne serait-ce quelques ajustements à la marge) mais au contraire ne rien lâcher sur ce dossier ! »

Délégué de l'Hérault

« Je représente la délégation des Bouches du Rhône qui est composée de 10 enseignants, syndiqués à FO et non syndiqués, désignés parmi les enseignants réunis lors des RIS organisées par le SNUDI FO ou après discussions avec les enseignants d'une même école.

Nous avons informé les autres collègues de nos écoles et les organisations syndicales départementales de l'initiative de cette conférence nationale et de l'audience auprès de la ministre de l'Education nationale. Nous n'avons malheureusement pas eu de réponse des autres organisations syndicales mais nous saluons la présence dans cette salle de militants enseignants et territoriaux de la CGT.

Des motions présentées lors des RIS du SNUDI FO, appelant au soutien de cette conférence, ont d'ores et déjà été signées par une centaine de collègues sur les 7 réunions qui se sont déjà tenues. (...) Nous estimons que le responsable de tout ce chaos c'est le gouvernement et les différents ministres de l'Education nationale qui se sont succédé en moins d'un an !

C'est d'ailleurs pour cette raison que le SNUDI FO des Bouches du Rhône avec le syndicat des territoriaux FO a appelé à la grève le mercredi 24 septembre à Marseille et à la manifestation devant la Préfecture, alors qu'au contraire, tous les autres syndicats départementaux d'enseignants et de territoriaux avec les fédérations de parents d'élèves défilaient sous les fenêtres de la mairie marseillaise pour réclamer à Gaudin une meilleure application de la réforme en imposant la mise en place des activités periscolaires, dans l'intérêt, soit disant des élèves ! »

Déléguée Bouches-du-Rhône

« A Angers, terre bénie de la Réforme des Rythmes Scolaires l'école de l'Isoret a servi pendant des années d'école expérimentale avec bien sûr des moyens exceptionnels, aucune évaluation portant sur les résultats scolaires n'y a été réalisée. Les enseignants réunis en AG début juin 2014 ont fait grève du 17 au 23 juin, soutenus par le SNUDI-FO 49 et le SNUipp 49. Les territoriaux ont subi des pressions de leurs responsables municipaux pour ne pas se joindre aux enseignants. Aux Ponts-de-Cé, commune de 12 000 habitants, en 2013, 34 sur 36 enseignants de la commune se sont mobilisés à l'initiative du SNUDI-FO local, suivis ensuite par leurs collègues du SNUIPP, syndiqués ou non, adoptant une motion pour l'abrogation du décret Peillon et exigeant auprès de la municipalité PS le report en 2014. Avec le soutien des familles (350 signatures recueillies), la municipalité, fervente défenseur de la Réforme a été contrainte de reculer ».

Délégué du Maine-et-Loire

« Dans cette situation, la proposition que nous portons est d'établir au niveau national un véritable livre noir des méfaits de cette contre-réforme, en premier lieu pour les conditions de travail de nos collègues.

Nous souhaitons également que soit préparée une démarche d'alerte en direction des associations de maires et des conseils généraux de tous les départements sur la menace à terme pour les personnels d'un transfert vers les collectivités territoriales, sur le coût qui serait alors supporté par les collectivités territoriales, en réaffirmant notre totale opposition à l'objectif réel de cette réforme ».

Délégué du Vaucluse

« La direction académique des Côtes-d'Armor met sur pied un groupe de suivi, auquel elle invite les organisations syndicales enseignantes, en dehors de toute représentativité, avec des « partenaires de l'école » de toute nature pour « favoriser les ambitions éducatives des territoires ». C'est le pacte de responsabilité de l'Ecole qu'ils nous proposent ! Le SNUDI-FO 22 a décliné l'invitation et y répond par une lettre ouverte à la directrice académique dans laquelle il déclare notamment : « Le SNUDI-FO ne s'associera pas à ce groupe de suivi dont l'objectif, déterminé à l'avance, est de « favoriser les ambitions éducatives de territoires ». Nous ne participerons pas à un regroupement constitué pour promouvoir ce programme politique anti-républicain. » Et conclut : « Le SNUDI-FO grâce au dialogue permanent que ses adhérents entretiennent avec leurs collègues, engage ainsi pour sa part toutes ses forces dans un autre groupe de suivi : celui de la bataille à mener pour la nécessaire abrogation des décrets Peillon / Hamon ».

« Extraits de la motion de l'école élémentaire Pierre Sémard de Saint-Denis, 17 novembre 2014 :
Nous, enseignants de l'école P. Sémard de Saint-Denis, syndiqués au Snudi FO-SUD Education
et SNUipp-FSU, faisons le constat de l'application de la réforme des rythmes scolaires (suit
l'énoncé des problèmes).

(...) Les enfants comme les personnels sont victimes de cette réforme. C'est la territorialisation de
l'Ecole. L'Ecole de la République, ça ne doit pas être l'école des départements ou des communes !
Nous avons appris que le DASEN de Seine-Saint-Denis, organise un comité de suivi de la réforme
(à l'occasion du CDEN, conseil départemental de l'éducation nationale, le 11 décembre prochain),
avec le conseil général et les municipalités. Les syndicats d'enseignants y sont invités.
Nous pensons que ce n'est pas la place de nos syndicats que de participer au suivi de la réforme.
Ce comité de suivi, c'est le service après-vente de la réforme. Le DASEN organise cela pour
couper les syndicats des enseignants. Nous, ce que nous voulons, c'est l'arrêt de la réforme !
Donc nous demandons à nos syndicats de ne pas s'associer à ce comité de suivi.

*Suspension immédiate de l'application de la réforme des rythmes scolaires
Abrogation des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires
NON à la territorialisation de l'Ecole
Aucune coupe dans les dépenses publiques, retrait du pacte de responsabilité »*

Délégué de Seine-St-Denis,
commune de St-Denis

► Conclusion de la Conférence nationale par Hubert Raguin, Secrétaire général de la FNEC FP-FO

« Pour conclure cette Conférence, nous vous présentons quatre propositions :

- Tout d'abord, faire connaître l'état des lieux, les conséquences précises de la réforme des
rythmes scolaires en publiant une brochure de compte-rendu de la Conférence.

- Deuxièmement, convoquer dans des délais rapides une nouvelle interfédérale FO-CGT-SUD des
personnels enseignants et territoriaux à laquelle nous inviterons aussi le SNUipp-FSU, nous y
proposerons de nouvelles initiatives.

- Ensuite, nous proposons que la délégation reçue ce soir au ministère soit composée de Norbert
Trichard Secrétaire général du SNUDI-FO, de Didier Pirot pour la Fédération FO
des personnels des Services Publics et des Services de Santé (FSPS-FO), de Bernard
Lempereur, secrétaire national du SNUDI-FO et de deux représentants de la délégation des dix
enseignants, syndiqués à FO et non syndiqués des Bouches du Rhône, présente à cette
Conférence.

Concernant le mandat, la délégation portera ce qu'ont exprimé les délégués, les 39 intervenants,
les responsables de la FNEC FP-FO, du SNUDI-FO, de la FSPS-FO, de la CGT éduc'action qui
tous ont fait état de la situation.

La délégation dira à la ministre : « Vous dites que tout va bien...La Conférence nationale s'est
inscrit en faux. La réalité, c'est que sur tous les plans, du point de vue des droits statutaires et des
conditions de travail de tous les personnels, de la territorialisation contre l'école de la République,
de la confusion entre le scolaire et le périscolaire, de la fatigue accumulée par tous, élèves et
personnels, du point de vue de la laïcité, de la gratuité de l'école, des règles de sécurité, de
l'hygiène...la réforme, les décrets Peillon/Hamon imposent le désordre, la dégradation et
généralisent l'inégalité d'accès à l'instruction.

Madame la Ministre, vous portez l'entière responsabilité du désastre qui se prépare.

- Enfin, nous décidons de faire signer par des milliers de personnels la « *Lettre ouverte à Madame
Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education nationale* » issue de notre Conférence pour exiger
et clamer haut et fort « *On n'en peut plus, on en a assez. Il faut que ça cesse ! L'application des
décrets Peillon-Hamon doit être suspendue, les décrets Peillon et Hamon doivent être abrogés.
Vous ne nous laissez d'autre choix que de reprendre et poursuivre la mobilisation générale, y
compris par la grève si nécessaire pour vous contraindre à regarder la réalité et stopper la réforme
des rythmes* ».

► **Compte-rendu de l'interfédérale « rythmes scolaires » le 15 décembre 2014 au siège de la FNEC FP-FO**

Conformément au mandat de la Conférence nationale du 19 novembre pour l'abrogation des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires, la FNEC FP-FO a invité les organisations SNUipp-FSU, CGT Educ'action, CGT Territoriaux, SUD Education et SUD Collectivités territoriales à se réunir le 15 décembre.

La FSPS-FO et la CGT-Territoriaux étaient excusées.

Le SNUipp-FSU était présent

SUD Education n'est pas venu après s'être excusé.

La FNEC FP-FO a rappelé que toutes les organisations présentes à la dernière interfédérale avaient pris la décision de se revoir. Elle a fait état de la teneur des interventions à la conférence nationale du 19 novembre qui montrent clairement que le dossier n'est pas clos. La FNEC FP-FO a proposé une lettre commune à la ministre pour réaffirmer l'exigence de suspension immédiate et d'abrogation des décrets Peillon/Hamon et qu'il soit en particulier mis fin à la réquisition des locaux scolaires et aux conventions, protocoles et autres contrats qui remettent en cause les garanties statutaires et l'indépendance professionnelle des enseignants.

La CGT Educ'action a rappelé son accord avec les revendications et a indiqué qu'une nouvelle expression commune sur les rythmes scolaires ne posait pas de problème. Elle a indiqué que la mobilisation en cours dans l'Education prioritaire et la préparation de la carte scolaire nécessitent de discuter plus largement et d'avoir une expression commune intégrant les rythmes scolaires sans se limiter à cela.

Les représentants du SNUipp-FSU ont indiqué qu'ils ne représentaient pas la FSU et ont regretté que le SNUCLIAS-FSU (territoriaux) n'ait pas reçu l'invitation. Ils ont rappelé que pour le SNUipp la dégradation des conditions de travail des enseignants du 1^{er} degré ne provient pas exclusivement des nouveaux rythmes scolaires, tout en reconnaissant que leur enquête fait apparaître que 80% des enseignants y sont opposés.

Pour la FSU, le sujet du moment qui reste la priorité, c'est la mobilisation dans l'Education prioritaire.

La FNEC FP-FO a proposé de s'adresser aux fédérations de l'Education nationale et des agents territoriaux pour une nouvelle rencontre en janvier.

Elle a indiqué qu'elle poursuit la campagne de signatures de la « Lettre ouverte » à la ministre pour la suspension immédiate de la réforme et l'abrogation des décrets.

Montreuil le 17 décembre 2015

Madame la Ministre,

Vous avez reçu le 19 novembre une délégation mandatée par la Conférence nationale pour l'abrogation des décrets Peillon/Hamon instituant la réforme des nouveaux rythmes scolaires, organisée à l'initiative du SNUDI-FO avec le soutien des fédérations FO des personnels de l'Éducation nationale et territoriaux, la participation du syndicat CGT Educ'action et un message de la CGT services publics.

250 délégués enseignants et territoriaux participant à cette conférence venus de tous les départements, ont établi l'état des lieux précis des conséquences de la réforme des rythmes scolaires généralisée depuis septembre dernier. Il est saisissant : la situation est alarmante !

La situation est alarmante

Madame la Ministre : la réalité est crue ! Elle va à l'encontre de toutes vos déclarations d'autosatisfaction qui procèdent d'une volonté d'imposer la loi du silence aux enseignants, aux personnels territoriaux, mais aussi aux familles et aux élus locaux.

La réalité, c'est que pour tous les personnels, cette réforme entraîne une augmentation de l'amplitude hebdomadaire du temps de travail, la dégradation de leurs conditions de travail, la remise en cause de la gratuité de l'école, de l'égalité d'accès à l'instruction, des règles de sécurité et du respect de la laïcité.

La réalité à laquelle sont confrontés les personnels, c'est le désordre, la confusion scolaire/péri scolaire qui occasionne une perte de repères des élèves, la réquisition des salles de classe et des salles des maîtres par les mairies expulsant les PE des locaux et la mutualisation d'office du matériel pédagogique, les refus de temps partiels, la dégradation de l'entretien des locaux scolaires, l'affectation des ATSEM aux animations...et une augmentation de leurs frais professionnels alors que les salaires sont bloqués.

La réalité, c'est que cette réforme entraîne pour tous les élèves une plus grande fatigue, réduisant d'autant leurs capacités d'attention et de concentration pour les apprentissages scolaires.

La réalité, c'est le stress et l'inquiétude des parents d'élèves confrontés à des horaires incohérents et à des enfants perturbés.

Contrairement à ce que vous affirmez...

Madame la Ministre, contrairement à vos affirmations, cette réforme conduit à la disparition des enseignements artistiques et sportifs de l'école publique qui étaient dispensés à tous les élèves.

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme a conduit à des départs massifs des élèves de l'école publique vers l'école privée à laquelle cette réforme n'est pas imposée.

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme conduit à placer les personnels et l'école publique sous la tutelle des collectivités territoriales, notamment pour les horaires. Elle s'inscrit totalement dans la loi de Refondation de l'école et la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme remet en cause les statuts des personnels comme en témoigne la publication du décret n° 2014-942 du 20 août 2014 instaurant la flexibilité et l'annualisation du temps d'enseignement des PE titulaires remplaçants ou en service fractionné, sans garantie de récupération.

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme conduit à un véritable saccage des principes républicains d'égalité de traitement et de gratuité de l'école publique.

Si vous persistez dans les orientations actuelles, la situation ne peut qu'empirer en conséquence des orientations de réduction des dépenses publiques décidées par l'Etat et les collectivités territoriales.

« On n'en peut plus, on en a assez. Il faut que ça cesse ! »

Madame la Ministre, il faut que cela s'arrête. Les personnels clament haut et fort « On n'en peut plus, on en a assez. Il faut que ça cesse ! ». L'application des décrets Peillon-Hamon doit être suspendue, ces décrets doivent être abrogés.

C'est cette situation que la délégation de notre Conférence nationale vous a exposée dans le détail en multipliant les exemples. Votre Directeur de Cabinet s'est engagé à examiner plusieurs des situations exposées. Mais sur le fond, vous avez confirmé et maintenu la poursuite de la réforme.

Nous ne pouvons l'accepter.

Nous refusons la poursuite des dégâts et le désastre qui se prépare.

Vous ne nous laissez d'autre choix que de reprendre et poursuivre la mobilisation générale, y compris par la grève si nécessaire pour vous contraindre à regarder la réalité et stopper la réforme des rythmes.

Paris, le 19 novembre 2014

La Conférence nationale a décidé de communiquer cette lettre ouverte pour information aux associations d'élus, elle a décidé de soumettre cette lettre publique à la signature de tous les personnels, enseignants et territoriaux, et des parents d'élèves.

| NOM | Prénom | Ecole | Qualité | Signature |
|-----|--------|-------|---------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

A renvoyer au SNUDI-FO de votre département